



LE MONDE

JURIDIQUE

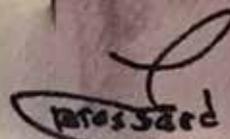
LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 23, numéro 7

4^s

Le retour du grand Chénard

■ Plaideur Emérite de l'Année 2017



Chénard

QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

info@quotientexperts.com | 514 798.5874

QUOTIENTEXPERTS.COM

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA
514 227-6158
jallard@quotientexperts.com

ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514 227-6163
alajoie@quotientexperts.com

RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA
514 227-6159
rforand@quotientexperts.com

MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF
Bureau: 514 227-6171
mhebert@quotientexperts.com

PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE
514 227-6162
plevine@quotientexperts.com

QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

Le retour du grand Chénard

Par André Gagnon

Il l'admet. Il a été privilégié de côtoyer certaines des plus grandes pointures de la profession juridique.

D'abord, Me Jules Deschênes dont il a porté les valises remplies de rapports judiciaires. En effet, ce grand juriste plaidait avec les arrêts dans les mains. Doté d'une mémoire phénoménale, il s'adressait au tribunal sans texte « Me Deschênes m'a fait réaliser que j'avais beaucoup de chemin à faire pour rivaliser avec des plaideurs de ce calibre », confie-t-il.

Il s'inscrit donc à la maîtrise où il se spécialisera en droit public et administratif. C'est le professeur Gilles Pépin qui acceptera de diriger la rédaction de sa thèse de maîtrise.

Ce passage à la faculté des études supérieures lui vaudra une offre d'emploi au Centre de recherche en droit public, dirigé par le constitutionnaliste Me André Tremblay.

Son périple l'amène à fonder une société en compagnie de Me François Aquin « C'était un véritable intellectuel du droit qui m'a appris l'écriture juridique. Trois professeurs de la Faculté de droit se sont joints à notre cabinet » ajoute Me Chénard.

Avec un mémoire rédigé par le professeur Jean-Louis Baudouin, François Aquin et Daniel Chénard se rendent à la Cour suprême du Canada dans le dossier de Jacques Lapierre c. Le Procureur général du Québec.¹ Subséquentement, avec un mémoire rédigé, cette fois-ci, par le professeur François Chevrette, ces derniers plaideront le dossier de La Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada c. Courtois². Au sujet du dossier du CN, à une question de l'honorable Jean Beetz qui lui demandait s'il représentait



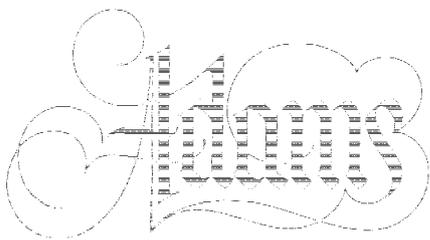
Photo Suzanne Chénard

le Procureur général du Québec, Me Chénard devait répliquer : « Il est heureux votre seigneurie que vous souleviez cette question au début et non à la fin de ma plaidoirie. »

Si, à l'époque, l'association de ces trois universitaires avait suscité des sourcillements, l'observateur constate maintenant qu'il n'y a plus de fossé entre « les théoriciens du droit et les praticiens ».

D'ailleurs, rappelle Me Chénard, que dans l'arrêt *Quebec (Attorney General) c. Algonquin Développements Côte-Ste-Catherine inc.*³, la Cour d'appel était composée de trois anciens professeurs de la Faculté de droit de l'Université McGill et de l'Université Laval : Nicholas Kasirer, Yves-Marie Morissette et Lorne Giroux. De son côté, la Cour suprême du Canada a cité certains textes du professeur François Chevrette, notamment dans la cause *Devine c. Québec (Procureur général)*, [1988] 2 R.C.S. 790.

À cette époque, Me Chénard se consacre à la rédaction de nombreux textes en droit municipal et administratif.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Ceux-ci seront cités par la doctrine et les tribunaux, de manière significative.

En 2011, un groupe de collègues, dirigé par le Bâtonnier Claude G. Leduc, présente sa candidature avec succès, Me Chénard sera avocat émérite.

Au moment où il vient de compléter sa 40^e année de pratique du droit, il est terrassé par une bactérie qui le plonge dans un coma pendant trois mois, période au cours de laquelle ses médecins décideront de l'amputation du pied gauche pour arrêter la progression de la bactérie.

Me Chénard séjournera en milieu hospitalier et à l'Institut de réadaptation de Montréal pendant 11 mois. Il apprend à écrire, à marcher avec une prothèse et à compléter sa réadaptation.

À peine sorti avec son congé, il plaidera coup sur coup six dossiers à la Cour d'appel du Québec. On vous laisse deviner le résultat !

« J'ai promis à la formation de la Cour d'appel qu'à la prochaine occasion, je m'adresserai aux juges debout. » Car, ajoute-il, ester en justice signifie se tenir debout.

Grâce à une batterie de spécialistes en médecine, Me Daniel Chénard a repris la pratique du droit à temps plein. Selon l'un de ses médecins, le néphrologue, Dr Serge Cournoyer, il s'agit « d'un rétablissement miraculeux ».

Entretemps, il constate que l'accès n'est pas toujours facile pour des personnes handicapées. Il rappelle l'exemple de la salle d'audition du conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec qui siège dans un édifice du Vieux-Montréal qui n'offre aucune facilité pour les personnes à mobilité réduite. Me Chénard se propose d'inciter le Barreau du Québec à procéder à un inventaire de lieux inhospitaliers au public et aux membres du Barreau et de favoriser le respect de la législation et de la réglementation à ce sujet.

Le Monde Juridique, après réflexion, a jugé que par son courage, sa détermination et sa combativité, Me Chénard représentait en 2017 le profil incontournable du Plaideur Émérite de l'Année. Désignation qui lui sera conférée lors du dîner annuel du Plaideur de l'Année 2017.

¹ *Lapierre c. P.G. (Qué.)*, [1985] 1 R.C.S. 241.

² *CN v. Courtois*, [1988] 1 R.C.S. 868.

³ *Quebec (Attorney General) c. Algonquin Développements Côte Ste-Catherine inc.*, 2011 QCCA 1942.

Me Lu Chan Khuong confirme sa candidature au Bâtonnat.



Source : Page Facebook de Lu Chan Khuong

C'est confirmé, MA candidature a été acceptée par le Barreau du Québec, ce 16 mars 2017

POUR le changement !

- MODERNISONS
- REPRENONS le dialogue avec les citoyen(ne)s et les avocat(e)s
- RESPECTONS la capacité de payer des membres
- PRÔNONS la diversité (jeunes, genre, minorité visible, pratique atypique et/ou en région)
- SOYONS présents dans les débats sociaux
- IMPLIQUONS nous auprès de la population (ProBono)
- FAISONS une différence
- RETROUVONS notre fierté d'être AVOCAT(E)

Je veux être la porte-parole de la Justice. Elle est un des trois piliers de notre société avec l'éducation et la santé. Elle doit reprendre sa place parmi les priorités du gouvernement.

LU CHAN KHUONG. Au Bâtonnat 2017. Et c'est parti ...

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

L'avocat Marc Bellemare dénonce les pratiques ignobles et antidémocratiques du Barreau du Québec

Après avoir mené d'intenses consultations pendant toute la fin de semaine, Me Bellemare choisit de s'abstenir, cette fois-ci, d'être candidat au poste d'administrateur du Barreau.

« Je ne me laisserai pas piéger par les nouvelles « règles électorales » adoptées récemment par la bâtonnière et les administrateurs en poste.

Elles empêchent tout candidat de faire de la publicité commerciale pour faire connaître son programme, sous peine de sanctions et même d'expulsion. Ces règles sont illégales, ignobles et ne visent qu'à museler les nouveaux candidats et à favoriser les administrateurs qui s'accrochent au pouvoir. Interdire la publicité, c'est empêcher les candidats de s'exprimer et de rejoindre les 26 500 membres du Barreau disséminés sur l'ensemble du territoire québécois. Ces nouvelles règles sont indignes d'un ordre professionnel moderne et démocratique » affirme Me Bellemare.

Dans ce contexte, Me Bellemare ne veut pas porter ombrage à sa conjointe et associée, Lu Chan Khuong, qui mène selon lui une excellente campagne au bâtonnat et qui gagne à faire connaître sa vaste expérience, sa compétence et son programme électoral. Les administrateurs actuels qui ne votent pas, selon lui, dans l'intérêt de l'ensemble des avocats et des citoyens.

Par ailleurs, Me Bellemare s'est dit rassuré par la candidature de Me Marie-France Lahaie, une heureuse initiative qui forcera la tenue d'une élection à Québec le 2 mai prochain pour les deux postes d'administrateurs disponibles.

« Le Barreau a besoin de sang neuf. Je souhaite une plus grande implication des avocates et des avocats au sein du Barreau. Ils doivent en reprendre le contrôle plutôt que de l'abandonner aux dirigeants actuels, dépensiers, effacés et repliés sur eux-mêmes. » d'ajouter Me Bellemare.



Marc Bellemare

Ce dernier a quand même l'intention de s'impliquer activement dans la campagne pour rappeler la nécessité d'un changement de culture au sein de l'organisation.

« Le Barreau a besoin de changement et de renouveau. La société québécoise a besoin d'un Barreau actif et impliqué. Notre système judiciaire est mal en point, il a besoin de ressources additionnelles et le gouvernement doit cesser de le négliger. Actuellement, le Barreau ne joue pas son rôle essentiel qui consiste à talonner le gouvernement pour qu'il assume ses responsabilités en matière de justice. La bâtonnière Prémont n'est pas à la mesure de ce défi. Elle doit cesser de regarder ses souliers, relever la tête et monter le ton si elle veut être entendue.»

La bâtonnière Lu Chan Khuong, à nouveau candidate au bâtonnat, propose un programme qui prévoit notamment de réduire drastiquement le salaire de la bâtonnière de 314 000 \$ à 189 000 \$, de redresser les finances du Barreau, de permettre à tous les avocates et avocats d'accéder au bâtonnat, d'exempter les jeunes de trois ans de pratique et moins de toute cotisation et de favoriser l'implication bénévole (pro bono) des membres à raison de 15 heures chaque année.



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients.
Faites appel à l'un des plus grands services de
juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André LePage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637

Denis Chalifour, CPA, CA
CA•EJC, CFE
Associé délégué
denis.chalifour@ca.ey.com
514 874 4627



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Volume 23, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2017 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Le retour du grand Chénard <i>Par André Gagnon</i>	3
Me Lu Chan Khuong confirme sa candidature au Bâtonnat	5
L'avocat Marc Bellemare dénonce les pratiques ignobles et antidémocratiques du Barreau du Québec	6
Budget provincial 2017 Un manque de vision en matière de justice	10
Budget fédéral 2017 Le Barreau du Québec demeure sur son appétit	11
Quand la Cour suprême du Canada se tire dans le pied... devient une entrave à la justice. <i>Par André Gagnon</i>	12
Regards vers l'avenir au conseil de l'ABC-Québec	14
Le Contentieux du CN désigné Service juridique interne de l'année 2017	16
Le mandat de protection : un outil indispensable <i>Par Me Normand Jutras, curateur public du Québec</i>	18
La ministre de la Justice annonce la nomination de 18 juges à la Cour du Québec	20
Légalisation du cannabis au Canada Le Barreau du Québec contribuera à l'établissement d'un cadre juridique clair	22
Changement à la direction générale de l'ABC-Québec	23
Vérifiez le coffret à bijoux de votre grand-mère <i>Par Olga Shevchenko</i>	24
Le président de Via Rail nommé Lieutenant-colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve	26
Campagne de financement 2017, Éducaloi se surpasse!	27
Créée par l'Union Européenne – Me Louis Marquis dirige une équipe d'experts pour garantir et améliorer la sécurité juridique et judiciaire des transactions commerciales à Madagascar	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Un manque de vision en matière de justice

Au lendemain de la présentation du budget provincial, le Barreau du Québec est à même de constater le manque de vision du gouvernement québécois en matière de justice. Alors que le droit à la justice est fondamental, au même titre que le droit à la santé et à l'éducation, le budget qui lui est consacré ne représente que 1,26 % des dépenses totales du programme. Ainsi, malgré quelques bons coups, la population demeure en reste d'un plan complet qui réponde à l'ensemble des besoins.

Plusieurs mesures éparses visent l'administration de la justice et l'amélioration de l'accès à la justice. Cependant, l'essentiel des efforts du gouvernement est alloué à la justice criminelle (embauches au Bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, infrastructures des palais de justice, postes supplémentaires à la Cour d'appel du Québec, à la Cour supérieure et à la Cour du Québec) pour répondre à ses obligations constitutionnelles à la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Jordan. En soit, « les investissements de 175,2 millions de dollars sur une période de quatre ans contribueront à enrayer la crise qui secoue le milieu judiciaire, conséquence de l'arrêt Jordan mais, surtout, le sous-financement chronique de la justice dénoncé par le Barreau depuis des années », souligne la bâtonnière du Québec, Me Claudia P. Prémont, Ad. E.

Les bons coups

Dans un premier temps, le Barreau du Québec salue les mesures proposant des modifications à la Loi sur l'administration fiscale favorisant la déjudiciarisation en la matière. Cette série de mesures prévoit notamment des modes de solutions alternatifs pour régler les différends.

Quant aux investissements prévus pour optimiser le réseau de télécommunications (Internet haute-vitesse)

en Basse-Côte-Nord, le Barreau croit, à l'instar du gouvernement, que cela permettra aux habitants de cette région de bénéficier d'une accessibilité accrue aux services de justice comparable à celle des autres régions.

Le Barreau du Québec accueille favorablement la hausse des investissements visant l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC). « Toutefois, notre position demeure de revoir la LIVAC. Depuis 1993, le Barreau est intervenu à plusieurs reprises sur cette question et a multiplié les demandes de réforme législative pour mieux adapter les services d'aide et d'indemnisation des victimes d'actes criminels », réitère la bâtonnière Prémont.

Débat des candidats au Bâtonnat du Québec 25 avril 2017

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) vous convie à un débat des candidats au Bâtonnat du Québec avec Me Paul-Matthieu Grondin, Mme la bâtonnière Lu Chan Khuong, Ad. E. et Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E.

Les candidats présenteront leur programme et débattront sur des enjeux d'actualité concernant le Barreau du Québec. Ces échanges seront suivis de questions en rafale, puis de questions du public et des médias.

L'activité est gratuite, mais les places sont limitées! Réservez la vôtre avant le jeudi 20 avril 2017 à midi.

Lieu : Cour d'appel du Québec, salle RC-22
100, rue Notre-Dame, Est

Heure : 12 h à 14 h

Renseignements : Mme Anne-Marie Lelièvre, Coordonnatrice aux communications, marketing et financement
514-954-6936 – amlelievre@ajbm.qc.ca



Me Prémont

Le Barreau sera très attentif à l'implantation de divers plans visant l'égalité, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'homophobie et la transphobie, ainsi que le développement social autochtone, puisque des recommandations en matière d'accès à la justice ont déjà été formulées au gouvernement.

Les absents

Outre les sommes allouées à la réduction des délais en matières criminelle et pénale, rien n'est prévu quant aux délais applicables en matières civile et administrative.

Au même titre, rien n'est prévu pour pallier les seuils d'accessibilité à l'aide juridique. « Un meilleur accès aux tribunaux découle directement d'un système d'aide juridique adapté aux besoins des justiciables, de leurs revenus et de leur capacité de payer », rappelle Me Prémont.

Lors de sa réaction aux mesures budgétaires fédérales, le Barreau du Québec invitait le gouvernement du Québec à emboîter le pas à d'autres provinces en créant un tribunal unifié en droit de la famille, dans un souci d'accessibilité à la justice et d'une meilleure exécution des obligations en matière de soutien familial. L'ordre professionnel se désole de constater qu'aucune réforme n'a été annoncée; les frais judiciaires applicables aux matières familiales n'ont pas été revus à la baisse ni abolis.

Finalement, rien n'a été annoncé pour contrer les problèmes de rédaction des projets de loi et de la traduction des jugements. « C'est dommage, car il s'agit d'une occasion manquée de faire rayonner les cours québécoises et de mieux diffuser la jurisprudence », conclut Me Prémont.

Conséquence de l'arrêt Jordan

Le Barreau du Québec déploie l'arrêt des procédures dans un dossier de meurtre

Le Barreau du Québec déplore que les délais trop longs de la justice ont donné lieu à un nouvel arrêt des procédures dans un dossier où, cette fois, un meurtre a été commis. Un juge de la Cour supérieure a en effet dû mettre un terme aux procédures contre Sivaloganathan Thanabalasingham, accusé du meurtre de sa conjointe, en raison de l'arrêt Jordan de la Cour suprême du Canada, lequel prescrit des délais pour le traitement des dossiers judiciaires.

Devant cette navrante première au Québec, dans un dossier de violence conjugale où il y a eu décès, la bâtonnière du Québec, Me Claudia P. Prémont, Ad. E., répète que « tous les efforts doivent être déployés afin qu'on n'ait plus à subir des arrêts de procédures qui ont pour conséquence grave de miner la confiance des citoyens dans la justice », ajoute Me Prémont. « D'ailleurs, la ministre de la Justice canadienne, madame Jody Wilson-Raybould, n'a aucune raison pour ne pas procéder à la nomination des juges d'instances fédérales au Québec. »

Des postes à combler à la Cour supérieure du Québec Depuis plusieurs mois, le Barreau du Québec multiplie les démarches auprès de la ministre fédérale de la Justice pour que le processus de nomination des juges d'instances fédérales soit complété avec célérité. La Cour supérieure du Québec est présentement en attente de quatre postes à être comblés, postes vacants depuis plusieurs mois, ainsi que de huit postes à être créés selon la Loi sur les juges.

« Le Barreau du Québec considère que la présente situation ne peut plus durer et qu'il faut que tous les juges soient nommés afin de remédier aux délais de nos tribunaux », souligne la bâtonnière

Le Barreau du Québec demeure sur son appétit

Le Barreau du Québec est interpellé par certaines mesures annoncées à l'intérieur du budget fédéral 2017. Les mesures visant le système de justice canadien et son administration influenceront l'accès à la justice et la situation des justiciables. « Nous nous réjouissons des investissements prévus à la modernisation et à l'efficacité du système de justice canadien tout en demeurant très vigilants sur l'application de ces mesures au Québec et sur la collaboration avec le gouvernement provincial » a commenté la bâtonnière du Québec, Me Claudia P. Prémont, Ad. E.

Le Barreau du Québec a identifié quatre mesures budgétaires visant l'amélioration du système de justice canadien. Au premier chef, la création de 28 nouveaux postes de juges fédéraux vise à remédier aux retards dans les cours supérieures du Canada. Cette mesure de réaction aux conséquences néfastes de l'arrêt Jordan est soutenue par un financement récurrent sur plus de cinq ans et par des modifications législatives. « Nous sommes très déçus que le nombre de juges attribuables au Québec reste à déterminer, a toutefois exprimé la bâtonnière Prémont, ce qui suscite une attente à combler face à ces prochaines nominations. »

Parmi les autres mesures financières mises en évidence par le Barreau du Québec, celles visant à renforcer le système de justice familiale devraient servir à bonifier ou à implanter des tribunaux unifiés en droit de la famille, comme ceux qui ont fait leurs preuves un peu partout au Canada. « Nous soutenons la création d'un

tel tribunal au Québec dans un souci d'accessibilité à la justice et d'une meilleure exécution des obligations en matière de soutien familial », a ajouté Me Prémont.

Les mesures sur l'investissement dans les infrastructures, soit les palais de justice et les technologies, de même que sur la capacité de rendre disponibles dans les deux langues officielles les décisions des cours fédérales reçoivent un accueil favorable. Le Barreau du Québec invite d'ailleurs le gouvernement du Québec à s'en inspirer dans son prochain budget. Vous trouverez le contenu détaillé des commentaires du Barreau du Québec au budget fédéral 2017.

Centre communautaire juridique de Montréal



Le conseil d'administration du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM) a nommé Me Robert Hamel comme directeur du Bureau Droit de la jeunesse.

Membre du Barreau depuis 1994, Me Hamel travaille au CCJM depuis 1983. Il a occupé une très grande diversité de postes dont celui de magasinier, de préposé à l'accueil, de stagiaire et d'avocat.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions!

Quand la Cour suprême du Canada se tire dans le pied.... devient une entrave à la justice.

Par André Gagnon



J'ai un grand respect pour la Cour suprême du Canada, pour la compétence de ses juges, son rôle essentiel dans notre démocratie en ce qu'elle est l'instance ultime où the rule of law atteint son aboutissement.

Cependant, je ne peux passer sous silence, éviter de lui reprocher, les effets néfastes d'une de ses jurisprudences récentes qui en plus de faire couler beaucoup d'encre constitue presque une entrave à la justice. Rien de moins.

Une décision de la Cour suprême du Canada cause des ravages dans les affaires criminelles au Canada et au Québec notamment. Des procès criminels qui font suite à des dépenses financières importantes payées par les citoyens encourues par les forces policières pour des enquêtes ardues, longues et coûteuses à l'encontre du crime organisé soient de mafias ou des groupements de motards criminalisés genre Hell's Angels ou autres, mettent la justice à mal donnant l'impression que la justice sert certains individus et non le citoyen.

Des procès ont avorté en raison de cette décision sous prétexte que les délais ont été excessifs. Certaines affaires ne pourront être menées à terme devant les tribunaux car les procureurs aux dossiers placés en face de cette jurisprudence n'osent pas aller plus loin. Cela n'a aucun sens. Il faut revoir la situation d'urgence. Le Parlement doit agir maintenant et permettre de passer outre à la Charte des droits et libertés dans certains cas exceptionnels.

Des accusations ne peuvent être portées contre des individus vu les délais entre la commission des crimes et l'accusation à être portée par la Couronne. Dès qu'une femme dénonce aux policiers (et surtout aux médias) avoir été agressée sexuellement même des années plus tard, il est important d'agir et de sévir contre les contrevenants. Le système de justice est activé et le ou les coupables sont condamnés à des peines d'emprisonnement.

Il serait temps de tester la décision de la plus haute Cour. Peut-être abandonnerait-elle sa propre jurisprudence comme elle le fait parfois dans certaines causes. Qui sait ?

Cela doit être remédié rapidement. Les justiciables perdront à jamais confiance dans le système judiciaire et ils auront raison si on ne le fait pas. Déjà au Québec, la ministre de la Justice Stéphanie Vallée a pris des dispositions financières pour ajouter des postes de juges et des procureurs de la couronne aux équipes déjà en place. Sans parler du remplacement des juges ayant atteint l'âge de la retraite. Plus d'acteurs réduiront sans doute les délais, désengorgeront les rôles des cours de justice.

Le législateur fédéral de qui relève le droit criminel, la justice criminelle, doit remédier aux trous béants et aux situations qu'a créé la décision de la Cour suprême sur la question des délais excessifs. Pourquoi est-il possible de poursuivre un criminel de guerre planqué au Canada après 50,60 ou 70 ans et non pas un ou des membres du crime organisé après huit ou dix ans d'enquête ? Deux poids, deux mesures. A cause d'ententes internationales ? Soit, et après ? D'abord, réglons nos propres affaires et remettons sur les rails notre propre système pourtant si souvent vanté à la face du monde par nos juristes.

Des millions ont été dépensés, investis pour créer un système parallèle pour accueillir les gangs organisées de motards criminalisés et leur faire des procès dans des locaux strictement réservés pour eux à Montréal. L'État a même financé via l'aide juridique les honoraires d'avocats de Hell's Angels avec le produit des taxes versées par les salaires qui paient des impôts. Est-ce de la justice ? Cela est-il normal ? Et les produits de la criminalité saisis aux criminels où vont-ils ? Québec et le fédéral se chicanent-ils encore l'un contre l'autre pour s'accaparer des sommes obtenues de la vente de ces biens et produits de la criminalité, des immeubles, des véhicules et autres produits de la criminalité ?

Si l'on peut revenir en arrière de 30 ans et plus pour faire justice aux jeunes filles et jeunes garçons agressés et abusés sexuellement dans leur jeunesse par des membres des institutions religieuses à qui on les avait confiés pourquoi pas traduire en justice des criminels aguerris des années et des années plus tard ? Des recours collectifs (ou actions collectives) bien sûr de nature civile sont autorisés par les juges après 10, 15 ou 20 ans. Des sommes importantes sont versées en compensation. Mais pas en droit criminel si les délais sont considérés excessifs par cette jurisprudence infâme de la plus haute Cour. Deux poids, deux mesures. Deux niveaux de gouvernement qui cheminent sans se regarder, s'ignorant allègrement comme deux rails de chemin de fer jusqu'à l'infini... l'abîme, le dead-end !

Notre système judiciaire est devenu trop lourd, trop compliqué ce qui cause sans doute des délais dont les parties et l'État sont responsables. Il est temps d'examiner la situation tant au niveau du Québec que du côté fédéral. La Cour suprême du Canada n'est pas seule à blâmer, les deux paliers de gouvernement le sont également d'avoir laissé pourrir une situation devenue intolérable sur la question des délais. On a vu venir cette situation sans prendre des mesures pour la corriger. Que font les hauts-fonctionnaires des ministères de la Justice ? Les juges en chef qui doivent sonner l'alarme ? Les avocats de la couronne autant fédéraux que du Québec ?

Des rapports ne sont-ils pas rédigés et transmis aux ministres responsables sur les services judiciaires ? La justice criminelle donne l'impression de l'extérieur d'être dans un grave désarroi. Québec ne pourra pas agir seul. Les gouvernements semblent n'en avoir que pour l'économie et l'immigration massive et la santé, sujets brûlant d'actualité. La Justice ? Bah...

La justice n'est plus au centre des préoccupations des gouvernements. Que s'est-il passé ? La justice c'est aussi

l'économie, la vie quotidienne, les rapports entre les citoyens, la bonne entente, la sécurité, la protection des individus et de leurs propriétés, la consommation, le travail, le prêt bancaire et le crédit, l'achat ou la location de véhicules motorisés, les voyages, l'éducation des enfants, les garderies, l'habitation, etc.

Il faut redonner à la justice la place qui lui revient de droit. La justice, les droits des citoyens ce n'est pas de laisser agir la loi du plus fort. A quoi servent les Chartes des droits et libertés ? Au bénéfice du crime organisé sous toutes ses formes ? Il faut rééquilibrer le système au plus coupant avant de connaître d'autres problèmes.

Lavery nomme Loïc Berdnikoff au poste de Directeur du développement professionnel

Loïc Berdnikoff Lavery est fier d'annoncer la nomination de Loïc Berdnikoff au poste de Directeur du développement professionnel.



Depuis août 2016, Me Berdnikoff occupait déjà par intérim les fonctions de ce poste clé du cabinet.

« C'est avec enthousiasme que j'ai pris la décision de me consacrer aux fonctions du poste de Directeur du développement professionnel du cabinet. Je désire poursuivre la vision de Lavery en ce qui a trait à l'épanouissement et au rayonnement de nos jeunes avocats. Je mettrai à profit mon expérience à titre d'avocat et d'associé pour les accompagner et leur offrir un encadrement de qualité qui correspond à leurs attentes et à leurs aspirations », a affirmé Loïc Berdnikoff.

« Dans la mesure où Loïc assurait déjà l'intérim avec succès et qu'il était déjà activement impliqué dans les diverses responsabilités associées à ce rôle, il s'agit d'un développement naturel pour lui et pour le cabinet. Nous pourrions compter sur l'expertise et l'expérience d'un collègue qui connaît tous les rouages du métier et de notre organisation », a conclu Jean-Yves Simard, associé directeur par intérim de Lavery.

Regards vers l'avenir au conseil de l'ABC-Québec

Le jeudi 23 mars dernier, le Conseil de l'ABC-Québec s'est réuni à l'Hôtel InterContinental Montréal. À l'ordre du jour : rencontre avec la nouvelle juge en chef de la Cour du Québec, allocution du président de l'Association du Barreau canadien au niveau national et présentation du projet de création d'une association provinciale d'avocats par le président de l'Association des avocats et avocates de province (AAP). Retour sur une réunion animée.

Une association active

Me Stéphane Lacoste, président de l'ABC-Québec, a amorcé la deuxième réunion annuelle du Conseil en résumant les projets présentement en cours. Il a notamment présenté sa tournée des cabinets, dont l'objectif est d'être à l'écoute du milieu juridique. « Mais nous devons être en mesure de changer notre offre », indique le président.

De plus, Me Lacoste mentionne qu'il a assisté à de nombreuses cérémonies d'assermentation de juges, que ce soit à Rouyn-Noranda, Gatineau ou Roberval, afin d'assurer la présence de l'Association aux quatre coins du Québec. Il a également souligné l'apport de l'Association à la sélection des membres des Comités consultatifs sur les nominations à la magistrature fédérale pour le Québec. Me Lacoste a indiqué que le comité Québec - Ouest a commencé son travail.

Me Lacoste a finalement rappelé que le processus d'élection du Conseil d'administration au niveau national suivait son cours et il a invité les gens présents à faire honneur à la Division du Québec en se présentant nombreux à l'Assemblée générale annuelle nationale, qui aura lieu à Montréal le 17 août prochain.

Une première rencontre avec l'Honorable Lucie Rondeau

L'honorable Lucie Rondeau et Me Stéphane Lacoste, juge en chef de la Cour du Québec, est venue adresser quelques mots aux membres du Conseil. Ceux-ci étaient impatients d'entendre ce qu'elle avait à dire alors, que son mandat s'est amorcé il y a seulement quatre mois.

L'arrêt Jordan de la Cour suprême du Canada a causé une « onde de choc » et est l'une des principales préoccupations de la Cour du Québec. « La Cour souhaite réorganiser le travail des juges afin que ce soit plus efficace pour le justiciable, explique la juge en chef. La vision de la Cour est [une vision] par région et non par district judiciaire. » C'est pourquoi plusieurs nouveaux postes de juge ont été attribués à la région de Montréal, à la couronne nord et à la Rive-Sud. L'honorable Lucie Rondeau indique que la Cour reconnaît que Saint-Jérôme a d'importants besoins, en raison de son explosion démographique, mais précise que le nouveau palais de justice ne pouvait déjà plus accueillir davantage de juges, d'où ces assignations à Laval.

Pour s'attaquer au délai en matière criminelle, il faudra des efforts de tout le monde selon la juge en chef. La Cour devra allouer des ressources ainsi que libérer des juges de certaines assignations et les avocats devront faire preuve de flexibilité dans leur horaire a conclu la juge en chef.

La juge en chef Rondeau a indiqué que la Cour du Québec fera une présentation à la Commission d'enquête Chamberland pour corriger certaines informations transmises dans les médias au public au sujet de la fonction de juge de paix magistrat. Rappelons que l'ABC-Québec avait déploré certains commentaires publiés sur ces officiers de justice en novembre dernier.

La Cour se penche également sur un projet de magistrature provinciale unifiée, qui réunirait notamment les juges de la Cour du Québec, les juges de paix magistrat et les juges des cours municipales. La juge en chef souhaite porter le projet devant les autorités gouvernementales.

Elle a également abordé l'implantation du nouveau Code de procédure civile, en affirmant être à l'écoute des avocats et vouloir corriger certains irritants pour ces derniers en adaptant les règlements de la Cour du Québec. L'honorable Lucie Rondeau souhaite également se pencher sur l'arrimage du nouveau Code avec la pratique en protection de la jeunesse.

Une transformation en marche

Me René Basque, président de l'ABC au niveau national. L'allocution de Me René Basque, président de l'ABC au niveau national, a servi de préambule au débat qui allait suivre.

Plus de 3000 personnes ont participé au processus de réinvention de l'ABC, a-t-il indiqué, avant d'ajouter que l'heure était maintenant venue de se mettre au travail.

« C'est justement dans le but de relever ces défis, et de relever les bons défis, que s'est inscrit la démarche de repenser l'ABC. Depuis trois ans maintenant nous avons pris le temps de nous examiner en profondeur et de revoir notre mission afin d'offrir à tous nos membres, peu importe où ils habitent et quelle langue ils parlent, des services plus concrets et plus utiles. Le déclin du membership n'est pas propre à la division du Québec; c'est une situation vécue dans toutes nos divisions. L'ABC doit changer, nous n'avons pas le choix. »

Me Basque a également reconnu que l'ABC-Québec était dans une position particulière.

« Le déclin du membership, le manque de francisation de certains programmes de même que les enjeux liés à la " compétition " ici au Québec requièrent un ensemble de solutions adaptées à la situation unique dans laquelle se trouve votre division. »

Une proposition de valeur pour le Québec est d'ailleurs en élaboration par des membres de la permanence de la Division et du National afin de répondre aux enjeux spécifiques de la province.

Il a remercié les membres de l'auditoire de continuer à promouvoir l'ABC et leur a demandé de faire preuve de patience, de courage et de s'impliquer dans le processus de transformation de l'Association qui est en cours.

Création d'une nouvelle association provinciale d'avocats

Me Maxime Barnatchez, président de l'Association des avocats et avocates de province. Me Maxime Barnatchez est président de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) et, à ce titre, siège au Comité exécutif de l'ABC-Québec. Il s'est présenté devant le Conseil de la Division pour discuter du projet de création d'une association professionnelle d'avocats, qui fait actuellement l'objet de nombreux débats dans la communauté juridique. Le projet a officiellement vu le jour en septembre dernier lors du Congrès 2016 de l'AAP sous la forme d'une résolution provenant

de l'assemblée. Celle-ci a mandaté les membres du conseil d'administration de l'AAP d'étudier la possibilité de créer une association professionnelle d'avocats visant à défendre les intérêts sociaux et économiques de tous les avocats avec différents acteurs de la scène juridique. Deux rencontres ont déjà eu lieu en janvier et en mars, et une autre est prévue le 6 avril, a indiqué Me Barnatchez.

« Je suis fier d'être membre de l'ABC, qui défend la règle de droit », a tenu à rappeler Me Barnatchez. Selon lui, les juristes en région ne se reconnaissent pas les entités représentatives actuelles.

Les membres du Conseil présents dans la salle ont salué le cran de Me Barnatchez de se présenter pour discuter d'un tel sujet, qui suscite des opinions divisées, avant de lui poser de nombreuses questions. Ils ont notamment souligné que la défense des droits économiques et sociaux des juristes était l'un des principaux mandats de l'ABC.

C'est Me Stéphane Lacoste qui a conclu la séance en rappelant l'importance pour l'ABC-Québec de demeurer pertinente et incontournable.

Honneur et remerciement aux pompiers de Montréal



Honneur aux pompiers de Montréal qui, avec courage et détermination, n'attendant pas les ordres, ont porté secours à leurs concitoyens dans le plus fort de la tempête de neige qui a déferlé sur eux mercredi, le 15 mars, mettant fin à leur angoisse qui a duré des heures et des heures et les réconfortant, les aidant à rentrer dignement à la maison transis de froid et fatigués d'attendre dans leurs véhicule pendant une éternité des secours qui ne venaient pas malgré les appels téléphoniques répétés avant d'être enfin libérés de ce cauchemar et de pouvoir reprendre leurs activités de parents, d'enfants, de travailleurs, d'étudiants.

Ces actes méritent d'être documentés, connus et récompensés. Les Montréalais doivent savoir que ces pompiers ont rendu un fier service à leurs concitoyens qui ont pu compter sur eux pour leur survie.

L'Editeur,
André Gagnon
Le Monde Juridique

LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Invitation

Dîner annuel du magazine Le Monde Juridique Le Contentieux du CN désigné Service juridique d'entreprise de l'année (2017)

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité à vous joindre au Dîner annuel du magazine Le Monde Juridique, qui aura lieu le lundi 29 mai 2017, dès 18 h, au Club Saint-James à Montréal. Lors de cette soirée, le contentieux du CN sera désigné Service juridique d'entreprise de l'année (2017).

Ce prix veut rendre hommage à un service juridique d'entreprise qui a trouvé des façons de faire preuve de leadership en devenant plus efficace, novateur et créatif pour répondre aux besoins de ses clients et de son organisation. Le contentieux doit en outre faire preuve d'une gestion efficace des conseillers juridiques externes, d'un soutien quotidien de la vision stratégique de son organisation et d'une intégration de la fonction juridique au processus décisionnel de l'entreprise ainsi qu'à sa stratégie globale.

Le service des Affaires juridiques du CN est étroitement lié aux opérations de l'entreprise. Le département des Services Corporatifs, dont fait partie le service des Affaires juridiques, s'est doté d'une vision stratégique s'articulant autour de trois grands axes : l'engagement, la collaboration et le leadership.

Lors de la remise du prix, vous aurez l'occasion d'en entendre davantage sur l'approche exemplaire du contentieux du CN et de ce qui fait des avocats le composant des joueurs clés au sein de leur organisation, dont le témoignage de Me Sean Finn, vice-président exécutif Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques du CN.

Le nombre de places étant limité, confirmer votre présence dès maintenant :

- 350 \$ plus taxes par billet individuel
- 3500 \$ plus taxes pour une table de dix (10) convives

En espérant recevoir une réponse favorable à notre invitation d'ici au 30 avril 2017, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, nos très cordiales salutations.

André Gagnon
Éditeur, Le Monde Juridique

Le Monde Juridique

642, rue Pierre-Tétreault, Montréal (Québec) Canada H1L 4Y5
Tél. 514-353-3549 | agmonde@videotron.ca | www.lemondejuridique.com

The MONTREAL LAWYER

the Voice of Montreal English-speaking lawyers

Invitation

**The Montreal Lawyer Magazine's annual dinner
CN Law Department named In-house Legal Department of the year (2017)**

Dear Sir/Madam:

You are cordially invited to The Montreal Lawyer Magazine's annual dinner to be held on Monday, May 29, 2017, starting at 6 p.m., at the Saint James's Club in Montreal. CN Law Department will earn the distinction of Legal Department of the year (2017) during the event.

This award recognizes an In-house legal department that has found ways to demonstrate leadership by becoming more effective, innovative and creative in meeting the needs of its clients and its organization. The legal department must also demonstrate an efficient management of its external legal advisors, support of the company's strategic vision, and full integration of the legal function with the company's decision-making process as well as its overall strategy.

CN Law Department is closely linked to the company's operations. Corporate Services, under which is the Law Department, established a strategic vision focused around three pillars: engagement, collaboration and leadership. At the award ceremony, you will have the opportunity to hear more about the exemplary approach used by CN Law Department and what makes its lawyers key players within the organization, including a testimony from Sean Finn, Executive Vice-President Corporate Services and Chief Legal Officer at CN.

As places are limited, please confirm your attendance as soon as possible:

- \$350 plus tax for an individual ticket
- \$3,500 plus tax for a table of 10 guests

Kindly confirm your attendance by April 30th, 2017.

Regards,

André Gagnon
Editor, The Montreal Lawyer

The Montreal Lawyer

642, rue Pierre-Tétreault, Montréal (Québec) Canada H1L 4Y5
Tél. 514-353-3549 | agmonde@videotron.ca | www.themontreal lawyer.com

Le mandat de protection : un outil indispensable

Par Me Normand Jutras, curateur public du Québec

Au Québec, plus de 13 000 personnes sont présentement sous mandat de protection homologué. C'est donc dire que chacune d'entre elles avait fait preuve de prévoyance en désignant, à l'avance, un proche pour veiller sur elle et sur ses biens en cas d'inaptitude.

Je suis d'avis qu'il est indispensable de se doter d'un mandat de protection. C'est un geste de prévoyance car c'est vous-même qui décidez qui prendra soin de vos biens et de votre personne advenant votre inaptitude. Sinon, ce sont vos proches qui prendront cette décision et il se pourrait que cette décision ne soit pas celle que vous auriez prise.

C'est aussi un geste d'amour à l'endroit de vos proches car vous leur évitez les tracas de l'ouverture d'un régime de protection et on a vu parfois des familles se diviser à l'occasion de l'assemblée de parents et amis.

Un sondage récent a révélé que 2,8 millions de personnes, soit 42% de la population adulte québécoise, ont leur mandat de protection. Il faudrait qu'il y en ait davantage.

Trop de gens pensent que l'inaptitude est reliée au vieillissement et ainsi ils pensent faire leur mandat lorsqu'ils seront plus vieux. Or, malheureusement, l'inaptitude peut survenir à tout âge, qu'elle résulte d'un accident, d'un AVC sévère, de problèmes de santé mentale.

C'est en 1990 qu'a été introduit au Québec le mandat en cas d'inaptitude, ancienne appellation du mandat de protection. Une des facettes importantes de mon travail comme curateur public du Québec est d'en faire la promo-



Le Curateur public, Me Normand Jutras

tion. Depuis ma nomination en 2013, je parle régulièrement du mandat de protection lors des rencontres avec les représentants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que lors de mes conférences.

Les avantages du mandat sont indéniables. La personne qui fait le mandat précise à l'avance l'étendue des pouvoirs des mandataires qu'elle aura choisis pour prendre soin d'elle et de ses biens.

Le mandat de protection peut être préparé par un juriste (notaire ou avocat) ou à l'aide du formulaire et du guide disponibles sans frais sur le site Web du Curateur public.

Dans sa préparation, le mandant doit porter une attention particulière au choix de son mandataire. Il devra s'agir de quelqu'un de confiance, avec qui il aura préalablement discuté du sujet.

Le mandant peut se sentir en sécurité grâce aux mesures de surveillance qu'il peut inclure à son mandat. Pensons, notamment, à la production d'un inventaire ou d'une reddition de compte annuelle. De plus, il est toujours préférable de prévoir un mandataire substitut. Il est aussi possible de prévoir deux mandataires, un pour la personne et l'autre pour les biens.

À tout moment, le mandat peut être modifié. Il est d'ailleurs recommandé de le réviser périodiquement, lorsque des changements surviennent (séparation, mariage, maladie etc.)

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile en janvier 2016 a permis de rappeler l'obligation pour les notaires et les greffiers spéciaux de la Cour supérieure d'interroger la personne concernée par le mandat lors du processus d'homologation. De plus, davantage de personnes intéressées sont maintenant notifiées lors d'une demande d'homologation.

Un mandat pour un Québécois sur deux
Dans son Plan stratégique 2016-2021, mon organisation s'est fixé comme objectif d'accroître l'engagement des proches au sein des mesures de protection. Sa cible : que

la moitié des Québécois aient leur mandat de protection d'ici 2021.

Pour moi, il est essentiel que les Québécois s'associent à la protection de leurs proches et que chaque citoyen se sente concerné par la question de l'inaptitude.

Le consensus social quant à l'importance des familles et des proches dans la vie d'une personne inapte est clair au Québec : 9 Québécois sur 10 affirment vouloir s'occuper d'un proche qui deviendrait inapte et dans la même proportion, les Québécois désirent être représentés par un proche. La mission du Curateur public est de veiller à la protection des personnes inaptes. Il sera toujours là, en dernier recours, pour s'occuper des personnes inaptes isolées ou dont la famille ne peut pas ou ne veut pas assumer ce rôle.

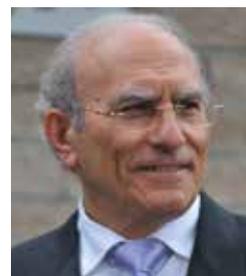
Le Curateur public en bref

- Fondé en 1945
- Compte quelque 660 employés
- A un budget de près de 62 millions\$
- Administre un patrimoine de 499 millions\$
- Plus de 3000 mandats sont homologués annuellement au Québec, ce qui en fait la mesure de protection la plus utilisée
- Veille sur plus de 43 000 adultes et jeunes Québécois qui bénéficient de mesures de protection, publiques ou privées

L'Association des juristes italo-canadiens du Québec, vous invite cordialement à assister à son banquet annuel.

De plus, durant la soirée nous honorerons avec fierté les plus de 30 ans de parcours juridique de Me Mario Spina, avocat au cabinet Frankel & Spina et trésorier de l'association de plusieurs années.

Nous espérons que vous serez des nôtres et profiterez de l'occasion pour fraterniser avec vos collègues, avocats, notaires, professeurs et juges de la première et seule association de juristes italo-canadiens du Québec.



DATE : Vendredi le 19 mai 2017 | Cocktail à 17 h 30 | Souper à 18 h 30

LIEU : Salle de Réception LE RIZZ, 6630 Jarry Est, Montréal, H1P 1W3 | **PARTICIPATION :** 125 \$ par personne.

Les profits de la soirée serviront à remettre des bourses d'études pour une valeur de 6 000 \$ à des étudiants en droit.

Veillez faire parvenir votre chèque libellé, à l'ordre de AJICQ au PLUS TARD le 10 mai 2017 à :

Barreau du Québec, A/S Mme Lyne Daigle, 445 boul. Saint-Laurent, Montréal, QC H2Y 3T8
514 954 3400, poste 3471 | ldaigle@barreau.qc.ca

Au plaisir de vous voir lors de cette soirée.

Me Philipe Messina, président | 514 726-9026

La ministre de la Justice annonce la nomination de 18 juges à la Cour du Québec

La ministre de la Justice du Québec, Mme Stéphanie Vallée, annonce la nomination de Mme Patricia Compagnone, MM. Alexandre Dalmau, Manlio Del Negro, Pierre Dupras, Mmes Mylène Grégoire, Mélanie Hébert, Anne-Marie Lanctôt, Flavia K. Longo, Guylaine Rivest, MM. David-Emmanuel Simon, Alexandre St-Onge, Mmes Maria Albanese, Claudie Bélanger, MM. Serge Cimon, Marc-André Dagenais, Dominique Dudenaine, Mme Magali Lepage ainsi que M. Mark Philippe comme juges à la Cour du Québec.

Mme Patricia Compagnone est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1998 et a exercé sa profession de procureure au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Depuis 2010, elle était juge de paix magistrat à la Cour du Québec. M. Alexandre Dalmau est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Il a été admis au Barreau en 1996 et a commencé sa carrière en pratique privée. À partir de 1997, il a agi à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales au fédéral et au provincial. Depuis 2015, il était directeur adjoint des poursuites criminelles et pénales du Québec. M. Manlio Del Negro est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été admis au Barreau en 1984 et a toujours exercé sa profession en cabinet privé. En 1989, il a fondé le cabinet Del Negro Polnicky Perron, avocats, devenu Del Negro et Associés, où il exerçait le droit criminel et pénal. M. Pierre Dupras est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il a été admis au Barreau en 1985. Il a notamment agi à titre de procureur à la cour municipale de la Ville de Montréal. En 1991, il s'est joint au cabinet Trudel Nadeau, dont il a été associé à partir de 1993. Depuis 2015, il exerçait sa profession au sein du cabinet Roy Bélanger Dupras, avocats. Mme Mylène Grégoire est détentrice d'un baccalauréat en droit

de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1990 et a commencé sa carrière au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales où elle a agi à titre de procureure et ensuite de procureure en chef adjointe. Depuis 2014, elle était juge à la cour municipale de la Ville de Montréal. Ils exerceront leurs fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Montréal.

Mme Mélanie Hébert est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1996 et a commencé sa carrière en cabinet privé. Elle a ensuite poursuivi sa carrière à l'Autorité des marchés financiers. Depuis 2011, elle exerçait comme procureure au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Mme Anne-Marie Lanctôt est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1985 et a toujours exercé sa profession au cabinet Rock Vleminckx Dury Lanctôt et Associés. Elle y agissait comme associée principale. Mme Flavia K. Longo est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1998 et a commencé sa carrière en pratique privée. Depuis 1999, elle exerçait sa profession au Cabinet Schurman Longo Duggan, aujourd'hui Schurman Longo Grenier. Mme Guylaine Rivest est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1999 et a commencé sa carrière comme procureure à la cour municipale de la Ville de Montréal. Depuis 2014, elle était juge de paix magistrat à la Cour du Québec. M. David-Emmanuel Simon est détenteur d'un baccalauréat de droit civil et de common law de l'Université McGill. Il a été admis au Barreau en 2002 et a commencé sa carrière dans un cabinet privé. Depuis 2005, il exerçait sa profession comme procureur au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. M. Alexandre St-Onge est détenteur d'un baccalauréat en

droit de l'Université de Montréal. Il a été admis au Barreau en 1993 et, depuis, exerçait sa carrière en pratique privée en droit criminel. Depuis 2014, il a fondé le cabinet Gariépy, St-Onge, Marcoux. Ils exerceront également leurs fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Montréal.

Mme Maria Albanese est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Elle a été admise au Barreau en 2002 et elle a exercé sa profession comme procureure au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Mme Claudie Bélanger est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1990. Elle a d'abord travaillé au Centre communautaire juridique de Montréal. Au cours de sa carrière, elle a notamment agi comme procureure à la cour municipale de la Ville de Montréal. Depuis 2013, elle était juge à la cour municipale de la Ville de Laval où, depuis 2014, elle était également juge-présidente de cette cour. M. Serge Cimon est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et il a été admis au Barreau en 1989. Il a commencé sa carrière en cabinet privé jusqu'en 1991. Par la suite, il a travaillé à titre de procureur à la Ville de Montréal. Depuis 2012, il était juge de paix magistrat à la Cour du Québec. M. Marc-André Dagenais est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été admis au Barreau en

1999 et a commencé sa carrière à la Société québécoise d'information juridique. Depuis 2012, il était procureur au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ils exerceront leurs fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Laval.

M. Dominique Dudemaine est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été admis au Barreau en 1992 et a commencé sa carrière en pratique privée. Depuis 2000, il était procureur au Service des poursuites pénales du Canada. Mme Magali Lepage est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1995. Elle exerçait sa profession en pratique privée chez Hébert, Bourque et Downs, aujourd'hui Lepage Carette SNA. Ils exerceront leurs fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Longueuil.

M. Mark Philippe, membre de la communauté innue de Mashteuiatsh, est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il a été admis au Barreau en 2002 et a commencé sa carrière comme procureur à la cour municipale de la Ville de Longueuil. Depuis 2004, il exerçait sa profession comme procureur au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Il exercera ses fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Gatineau.

SOURCE Cabinet de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec

Nomination du juge Benoît Moore à la Cour supérieure à Montréal.

Benoît Moore, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et vice-recteur associé aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie, a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal. La ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Jody Wilson-Raybould, en a fait l'annonce le 24 mars.

Diplômé de l'UdeM et de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Benoît Moore est devenu, en 2000, professeur de droit privé à la Faculté de droit de l'UdeM. De 2012 à 2014, il en a été le vice-doyen à la vie facultaire et aux affaires externes, puis le doyen par intérim de 2014 à 2015. Il est, depuis 2006, le premier titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil.

Benoît Moore enseigne et publie dans les domaines du droit des obligations et du droit de la famille. Dans ses écrits, il analyse notamment les réponses du droit familial québé-



Photo : Amélie Philibert

cois aux changements sociétaux.

En tant que professeur, il a enseigné à plus de 3000 étudiants en droit, cherchant à leur transmettre l'importance de ne pas se limiter à la seule règle technique de droit, mais de comprendre aussi le contexte social global et les conséquences en jeu.

Le Barreau du Québec contribuera à l'établissement d'un cadre juridique clair

Le Barreau du Québec accueille positivement la plupart des principes présentés dans le projet de loi sur le cannabis et dévoile quelques-uns des commentaires préliminaires de son groupe de réflexion, dans le meilleur intérêt de la protection du public. « Le gouvernement a tenu compte, de manière générale, des recommandations du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis. Il est important, tant pour la sécurité que la santé publique, que des règles claires régissent cette nouvelle réalité. Nous veillerons au grain pour contribuer au meilleur encadrement juridique possible et au respect de la primauté du droit », fait remarquer la bâtonnière du Québec, Me Claudia P. Prémont, Ad. E.

Plusieurs aspects et considérations devront être analysés, notamment : l'encadrement réglementaire lié à la consommation, la production et la distribution afin d'éviter la prise de contrôle du marché par le crime organisé; l'application de sanctions en cas de non-respect des normes établies par la loi; la protection des mineurs, qui sont parmi les personnes les plus vulnérables, comme on fait actuellement pour la vente d'alcool et de cigarettes.

À la lumière des premières constatations, le Barreau du Québec émet des commentaires et des recommandations préliminaires afin d'alimenter la réflexion et d'éclairer les décisions à venir. « En marge de cette annonce historique, nous suivrons de près l'arrimage nécessaire des effets de la loi, en ce qui concerne les compétences partagées entre le fédéral et les provinces. À cet égard, nous constatons que la mise en vigueur prévue pour juillet 2018 semble un délai raisonnable pour permettre au Québec de procéder aux

ajustements législatifs qui seraient requis, » précise la bâtonnière Prémont. Cependant, le Barreau invite le gouvernement fédéral à être sensible à toute demande de prolongation justifiée afin de s'assurer que tout soit en place pour protéger adéquatement les citoyens lors de l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

Également, le Barreau du Québec voit d'un bon œil la formation d'un comité interministériel conjoint avec l'Ontario dans l'esprit de partager les meilleures pratiques et de consolider les approches. « C'est une excellente initiative et le Barreau offre sa collaboration au comité afin d'alimenter les discussions et de contribuer aux travaux, » se réjouit la bâtonnière.

De plus, parmi les enjeux soumis à l'étude du groupe de réflexion, le Barreau du Québec croit qu'il est sage de ne pas fixer un âge minimal trop élevé afin d'éviter de criminaliser indument les personnes mineures. Le Barreau estime prudent d'imposer la règle de tolérance zéro pour les jeunes conducteurs. L'établissement d'un taux limite de THC dans le sang facilitera l'application de la loi et la démonstration de facultés affaiblies par la drogue.

En matière de publicité, de promotion et de marketing, le Barreau estime qu'il s'agit d'une compétence partagée et que le gouvernement fédéral a fait le bon choix de s'inspirer des régimes du tabac et de l'alcool. « Nous saluons l'investissement de 9,6 millions de dollars sur cinq ans pour des campagnes d'éducation et de sensibilisation fondée sur des données probantes. Qu'elles soient mises en œuvre immédiatement en prévision de l'entrée en vigueur de la loi », ajoute Me Prémont.

Les avocats de la fonction publique pourront participer à Pro bono Québec

Le Barreau du Québec en collaboration avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (ci-après le FARPBQ) est fier d'annoncer la mise sur pied d'un projet pilote d'une année, qui a débuté le 1er avril 2017, qui facilitera la participation des avocats de la fonction publique aux activités de Pro bono Québec. À cet égard, un fonds dédié au paiement de la prime d'assurance a été créé chez Pro bono Québec. Ce fonds servira à défrayer la prime d'assurance responsabilité professionnelle de l'avocat de la fonction publique qui acceptera un mandat de représentation pour Pro bono Québec. Seuls les avocats qui bénéficient de l'exemption de souscription à l'assurance responsabilité professionnelle, en vertu des paragraphes 1 à 7 de l'article 2 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, peuvent participer à ce projet pilote.

Après une année d'expérience avec le projet pilote, le Barreau du Québec et le FARPBQ auront des données qui leur permettront de déterminer si ce programme peut être implanté de façon permanente et quelle forme il pourra prendre.

Tous les avocats, membres du Barreau du Québec, doivent contribuer à l'amélioration de la justice. Les services pro bono sont une façon positive d'accompagner les citoyens qui ne peuvent autrement avoir accès à un avocat.

La bâtonnière du Québec,
Me Claudia P. Prémont, Ad. E.

La présidente du FARPBQ
Me Madeleine Lemieux, Ad. E.

Changement à la direction générale de l'ABC-Québec



Me Manon Dulude

Récemment, Me Claude Beaudoin a pris sa retraite après plusieurs années de carrière au sein de la communauté juridique, particulièrement auprès de l'ABC-Québec dont elle a été la directrice générale de 2000 à 2005 et de 2010 jusqu'au 21 février 2017. Elle compte à son actif de nombreuses réalisations, notamment la refonte du site internet de la Division complétée en 2012, la création d'une offre de formation continue en ligne avec le Centre de formation web en 2002, ainsi qu'une restructuration importante au niveau des ressources humaines et des finances. Me Beaudoin a étudié le droit à l'Université de Montréal et est devenue membre du Barreau du Québec en 1977. Les membres du Comité exécutif de l'ABC-Québec saluent le travail exemplaire effectué par Me Beaudoin et lui souhaitent de profiter pleinement de cette retraite bien méritée.

C'est Me Manon Dulude qui lui succède au poste de directrice générale. Me Dulude a été directrice générale adjointe de l'ABC-Québec depuis 2013 avant d'assumer la direction générale par intérim du 15 septembre 2016 jusqu'à sa nomination permanente le 21 février dernier. Elle œuvrait auparavant au service de la formation continue obligatoire et des équivalences de diplôme et de formation au Barreau du Québec. Elle y a également été responsable des stages des quatre centres de formation professionnelle ainsi que des stages à l'étranger dans les différentes organisations de l'ONU. De plus, Me Dulude avait déjà travaillé à l'ABC-Québec de 2002 à 2004. Les membres du Comité exécutif de l'ABC-Québec lui souhaitent tout le succès rattaché à cette nouvelle fonction et l'assurent de leur appui entier.

Vérifiez le coffret à bijoux de votre grand-mère

Par Olga Shevchenko

Aujourd'hui, j'aimerais vous entretenir au sujet des perles naturelles. Pourquoi les gens paient des fortunes pour des perles lors de ventes aux enchères? Qu'est qui fait que les perles naturelles aient tant de valeur et soient si recherchées?

Les perles sont des cadeaux de la Nature étant produites par les mollusques. Elles n'ont pas besoin d'être façonnées ni embellies. Les perles sont magnifiques et rutilantes dès leur sortie du mollusque.

La perle est une pierre organique qui vient d'un être vivant, un mollusque. Cependant, ne vous attendez pas à trouver une perle en mangeant des huîtres ou des moules dans un restaurant! La plupart des mollusques de perles de production ne sont pas comestibles.

Comme la rareté est un des facteurs majeurs qui détermine la valeur d'une œuvre d'art, incluant les bijoux, les perles naturelles ont de la valeur parce qu'elles sont rares. Il y a environ 100,000 différentes sortes de mollusques connus et seulement environ 20 parmi eux peuvent produire des perles. Donc les perles naturelles sont extrêmement rares. Elles poussent dans des mollusques à l'état naturel sans l'intervention de l'homme. C'est alors que les plongeurs vont à la recherche du mollusque idéal pour y retrouver la perle. Il peut trouver une perle quand il ouvre le mollusque ou ne rien trouver. En réalité, un pêcheur de perles peut plonger pendant des années et y amasser seulement qu'une poignée de perles naturelles. Parmi ces perles, seulement quelques-unes seront sélectionnées et auront de la valeur.



*Olga Shevchenko, FGA
Gemmologue certifiée, EGM Évaluateur de
Bijoux et de Pierres
Jewelry Olga (Bijoux de design de perles)
2047 Rue Mansfield Str., 4ième étage,
Suite #2, Montréal (Club Universitaire)
info@pearljewelryexpert.com
www.pearljewelryexpert.com
514-884-4980 Sur rendez-vous seulement*

Dans les temps anciens, en Égypte et à Rome les perles étaient considérées comme le bijou le plus recherché. De plus, dans la Rome antique, les lois somptuaires réglementaient et imposaient combien de perles un individu devait porter en fonction de la catégorie sociale à laquelle il appartenait.

Vous ne le croirez peut-être pas, mais en 1916 Louis Cartier, propriétaire mondialement connu des produits de luxe Cartier, acheta un hôtel particulier sur la Cinquième avenue à New York en échange d'un collier de perles d'une valeur de 1 million \$. Maisie Plant tomba amoureuse du collier fait de deux rangs de magnifiques perles blanches naturelles, et échangea son hôtel particulier pour le collier. Depuis lors, il est devenu un point de repère pour Cartier. De nos jours, les perles naturelles sont en forte demande et leur prix a bondi. Les grandes enchères Christie's et Sotheby, offrent toujours des bijoux de perles exceptionnelles qui en règle générale sont très chers.

Par exemple, les légendaires perles Baroda qui ont déjà appartenues à Sita Devi, une des plus notoires et flamboy-

antes maharanis de tous les temps, reconnue pour sa passion pour les bijoux. Le Maharaja était follement amoureux d'elle et lui donna un cadeau royal, un magnifique collier de perles naturelles qui faisait partie du Trésor Royal du Baroda en Inde.

Ce collier historique a deux rangs de perles et comprend 68 perles naturelles graduées (de 9.47 à 16.04 mm), toutes de même couleur, lustre, formes et dimensions embellies avec un fermoir Cartier. Ce collier fait référence à un modèle d'élégance, d'extravagance et de rareté.

En 2007, ce magnifique collier de perles fut vendu aux enchères chez Christie's à New York à un prix record de 7,096,000 \$US. Un acheteur asiatique anonyme fixa ce

prix record mondial pour une enchère.

Malheureusement, aujourd'hui, dû la pollution et la surpêche, les mollusques qui produisent les perles sont devenus de plus en plus rares. On retrouve les perles naturelles aux enchères ou lors de ventes immobilières. Le marché de la perle est devenu un marché de perles cultivées.

Si vous possédez des bijoux de perles, qui ont appartenu à votre grand-mère ou peut-être même à votre arrière-grand-mère, il se peut que vous soyez la propriétaire chanceuse d'un bijou de perles naturelles!

Les créations de Joaillerie Olga sont disponibles à la Boutique du Musée des Beaux Arts et au Musée McCord de Montréal.

Un associé de Fasken Martineau élu président du Comité paralympique canadien

Fasken Martineau annonce l'élection de Marc-André Fabien, Ad. E., associé du bureau de Montréal, à titre de nouveau président du Comité paralympique canadien. M. Fabien est impliqué dans les sports paralympiques depuis plus de 20 ans en tant que collecteur de fonds, membre de conseils d'administration et sympathisant.

M. Fabien est également membre du conseil d'administration de la Fondation paralympique canadienne depuis 2015 et a précédemment agi à titre de membre du conseil d'administration du Comité paralympique canadien de 1998 à 2006, comprenant un mandat à titre de vice-président. Sa pratique est axée sur les litiges commerciaux, les litiges d'actionnaires, les litiges liés aux valeurs mobilières et les poursuites pénales liées au même domaine, ainsi que sur les litiges impliquant les instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales.

« Je suis honoré d'avoir été élu président et je me réjouis de travailler avec le Comité paralympique canadien », a déclaré

M. Fabien. « Mon objectif est de m'assurer que le CPC et ses sports membres collaborent afin d'accroître la reconnaissance des parasports, de développer les parasports sur le terrain, d'attirer et d'organiser des événements parasportifs internationaux au Canada, de maintenir le financement du gouvernement et de créer des liens plus étroits avec le milieu des affaires. »

« La relation et le partenariat de notre cabinet avec le Comité paralympique canadien sont importants et nous sommes enchantés d'apprendre que Marc-André a été élu président du conseil d'administration », a affirmé Peter Feldberg, associé directeur de Fasken Martineau. « Cette élection témoigne de nos valeurs partagées d'excellence, de diversité et d'inclusion. »

Fasken Martineau est le partenaire juridique officiel du Comité paralympique canadien. À ce titre, le cabinet appuie activement le mouvement paralympique canadien en offrant des services juridiques et en menant des activités de collectes de fonds.

Le président de Via Rail nommé Lieutenant-colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve

La nomination du président et chef de la direction de VIA Rail Canada (VIA Rail), Yves Desjardins-Siciliano, à titre de Lieutenant-colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve a été officiellement célébrée hier soir lors d'un dîner militaire tenu au quartier-général du Régiment de Maisonneuve à Montréal en présence de 200 membres de la communauté militaire et de gens d'affaires.

« La nomination de M. Desjardins-Siciliano au titre de lieutenant-colonel honoraire est une grande source de fierté pour les membres du Régiment de Maisonneuve qui reconnaissent en lui un homme de parole, de coeur et d'action au service de la communauté, a déclaré le Lieutenant-colonel Jean-François Latreille, CD, Commandant du Régiment de Maisonneuve. C'est également une très bonne nouvelle pour les membres des Forces armées canadiennes puisque M. Desjardins-Siciliano reconnaît la plus-value des militaires en entreprise ainsi que l'intérêt de permettre aux réservistes de poursuivre leur formation militaire. Avec son leadership inspirant, M. Desjardins-Siciliano ne manquera pas de faire briller le Régiment de Maisonneuve et de mettre en valeur le rôle, la contribution et l'intégration de nos militaires partout au pays. »

« C'est avec humilité et fierté que j'accepte ce titre honorifique et le mandat de représenter le Régiment de Maisonneuve auprès de la société civile montréalaise, a déclaré Yves Desjardins-Siciliano. Guidé par mon désir de servir nos concitoyens, mon dévouement à la cause et surtout, ma loyauté envers notre pays et ses valeurs, je compte m'investir au meilleur de mes compétences et contribuer au renforcement du lien militaire avec la collectivité et favoriser l'esprit de corps. »



Lieutenant-colonel Jean-François Latreille, CD, Commandant du Régiment de Maisonneuve; Yves Desjardins-Siciliano, président et chef de la direction de VIA Rail Canada et Lieutenant-colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve; et Colonel (ret.) Roger Chouinard, CD, Colonel honoraire du Régiment de Maisonneuve.

VIA Rail et la communauté militaire

Entretien d'une longue et fière tradition de soutien aux communautés de militaires et d'anciens combattants, au cours des dernières années, VIA Rail a conclu divers partenariats, entre autres avec Compagnie Canada et le Programme d'aide à la transition de la carrière militaire, et avec MISSION EMPLOI du Corps canadien des Commissionnaires, deux organismes qui aident les anciens membres des Forces armées canadiennes à effectuer la transition de la vie militaire à la vie civile.

VIA Rail soutient également la communauté militaire dans le cadre de partenariats avec la Campagne nationale du Coquelicot de la Légion royale canadienne, l'organisme True Patriot Love, Wounded Warriors Canada, Services de bien-être et moral des Forces canadienne et la Course de



Yves Desjardins-Siciliano, président et chef de la direction de VIA Rail Canada

l'Armée du Canada. VIA Rail est aussi partenaire de la Fondation Vimy en vue de l'inauguration d'un nouveau Centre d'interprétation canadien sur l'histoire et le 100e anniversaire de la victoire de la bataille de Vimy en France.

De plus, VIA Rail offre une réduction de 25 % sur ses meilleurs tarifs aux membres des Forces armées canadiennes, ainsi qu'aux vétérans et à leurs familles. Depuis 2010, plus de 160 000 membres de la communauté militaire ont profité de cette offre et voyagé à bord des trains de VIA Rail.

Le 18 mars dernier, VIA Rail s'est vu décerner le prix de l'employeur affichant le meilleur appui au Québec par le Conseil de liaison des Forces canadiennes. Au cours des dernières années, sous le leadership de M. Desjardins-Siciliano, VIA Rail a redoublé d'effort en vue d'appuyer la Réserve des Forces armées canadiennes, et d'attirer davantage d'anciens combattants au sein de ses effectifs. La société d'État a entre autres travaillé avec ses employés Réservistes et mis en place une nouvelle politique de congé qui permet aux employés qui servent au sein de la Réserve de poursuivre leur formation militaire ou de servir en mission temporaire lors d'opérations militaires au Canada et à l'étranger.

Lavery accueille trois nouvelles avocates

Lavery est heureux d'annoncer l'arrivée de trois nouvelles avocates, Katherine Athanasopoulos, Nadia Hanine et Sonia Rasquinha.

Elles mettront à profit les connaissances et l'expérience qu'elles ont acquises à titre de stagiaires au cabinet et intègrent le groupe Droit des affaires.

« Ces embauches viennent souligner la qualité de leur travail à titre de stagiaires. C'est une fierté pour nous de garder au sein de nos troupes, les stagiaires que nous avons formés », a conclu Jean-Yves Simard, associé directeur par intérim de Lavery.

Katherine Athanasopoulos s'est jointe à Lavery à titre d'étudiante en mai 2014, après avoir travaillé à titre d'étudiante pour un autre cabinet d'avocats d'envergure nationale. Elle a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Montréal en 2014. Katherine est également titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en fiscalité à HEC Montréal et est en voie d'obtention de sa maîtrise en fiscalité.



Nadia Hanine est membre du groupe Droit des affaires. Elle pratique plus particulièrement dans le domaine des fusions et acquisitions et du droit commercial et est ainsi appelée à rédiger et négocier diverses ententes commerciales. Elle a complété son baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal en 2014 et son Juris Doctor à l'Université de Montréal en 2016. Elle finalise présentement sa maîtrise en common law nord-américaine à l'Université de Montréal.



Sonia Rasquinha s'est jointe à l'équipe de Lavery en 2014. Elle a complété son baccalauréat en droit civil et en common law en 2015 à l'Université de Montréal ainsi que la formation professionnelle de L'École du Barreau. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts et ès sciences en Économie et en Psychologie de l'Université McGill. Sonia a participé à un programme de formation à Pékin et a également travaillé à titre de stagiaire d'été en Inde. En 2016, elle a complété une maîtrise en common law nord-américaine dans ce même domaine.



Éducaloi se surpasse!

Éducaloi vient de terminer sa 4e campagne de financement annuelle en amassant près de 200 000 \$ en profit net. La campagne s'est conclue par une soirée-bénéfice remarquable tenue le 16 mars conviant quelque 400 convives au Marché Bonsecours sous le thème du 375e anniversaire de Montréal. De nombreux dignitaires étaient présents, dont la ministre de la Justice et procureure générale, Stéphanie Vallée, et le maire de Montréal, Denis Coderre.

Un soutien de taille pour une cause essentielle

La ministre Vallée a souligné l'importance de l'organisme et de son travail sur le terrain dans le but d'informer la population « sur des enjeux pertinents et importants ». Le maire Denis Coderre a également tenu à rappeler la nécessité de la mission de l'organisme.

« À Montréal, un service comme Éducaloi est extrêmement précieux pour l'accessibilité à l'information juridique aux gens de tous les âges et de toute condition économique, incluant les aînés, les jeunes, les autochtones et les gens issus des communautés d'origines diverses. Ça prend du talent pour apprendre le droit. Ça prend du talent pour le faire comprendre aussi. C'est ce que fait Éducaloi depuis sa création en 2000 : Informer, éduquer, communiquer clairement et simplement », a déclaré M. Coderre.

« Cette campagne, c'est l'immense réussite résultant des efforts de notre équipe d'ambassadeurs, de l'appui non équivoque de nos partenaires à la nécessité et la pertinence de notre mission, et de la contribution de tous les donateurs et participants à la soirée. Merci à tous ceux et celles qui ont mis la main à la pâte! », a ajouté la nouvelle directrice générale d'Éducaloi, Me Ariane Charbonneau.

En effet, 30 partenaires ont offert leur appui à Éducaloi, rendant possible cette soirée où participaient quelque 400 convives. L'organisme tient notamment à souligner la contribution importante de la Chambre des notaires, du Barreau du Québec ainsi que la Société québécoise d'information juridique.



Me Michel Bouchard, président du Conseil d'administration, Éducaloi; Madame la Ministre Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et procureure générale; Me Catherine Pilon, directrice principale de la conformité, Norton Rose Fulbright, Monsieur le Maire Denis Coderre, maire de Montréal; Me Ariane Charbonneau, directrice générale, Éducaloi; Me Patrice F. Guay, directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef, Ville de Montréal

Éducaloi souhaite aussi remercier son comité de 17 ambassadeurs pour leur travail colossal, leur engagement et leur dévouement, le tout sous la présidence de Me Catherine Pilon, directrice principale de la conformité chez Norton Rose Fulbright et ancienne bâtonnière de Montréal.

Les fonds recueillis permettront à Éducaloi de :

- Soutenir le développement et assurer la mise à jour de plus de 1 200 contenus d'information juridique de son site Web, visité plus de 4 500 000 fois annuellement ;
- Accentuer sa présence dans les écoles au Québec, grâce à ses ateliers en classe, et sensibiliser au droit près de 25 000 adolescents par année ;
- Outiller des centaines d'organismes et développer des outils pour certains groupes plus vulnérables tels que les aînés et les autochtones.

Éducaloi en appelle à votre aide

Vous pouvez soutenir Éducaloi en faisant un don à tout moment au courant de l'année. Les dons peuvent se faire en ligne, sur le site Internet d'Éducaloi.

Me Louis Marquis dirige une équipe d'experts pour garantir et améliorer la sécurité juridique et judiciaire des transactions commerciales à Madagascar

Le CAMM ou Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar créé en 2001 est la première et unique institution malgache qui propose le règlement des litiges par le recours aux Modes Alternatifs de Règlement de litiges (MARL). Les modes alternatifs de règlement des litiges tels que l'arbitrage et la médiation constituent un outil important pour pallier l'inefficacité et les contraintes liées à la mise en oeuvre des procès relevant de la justice étatique. Ces MARL offrent l'avantage d'une procédure rapide et confidentielle et permet une certaine latitude d'intervention pour les parties au procès.

Le CAMM fut ainsi créé afin d'encourager le recours à ce type de mécanisme de règlement privé des différends. Il a pour finalité de contribuer à l'amélioration et la sécurisation des investissements à Madagascar par l'institutionnalisation des procédures MARL réduisant ainsi les risques liés au procès traditionnel. En raison de la méconnaissance des procédures MARL à Madagascar, force est de constater que le recours au CAMM demeure marginal. Le CAMM est peu connu du public cible notamment les opérateurs économiques malgaches exceptés les investisseurs étrangers et les entreprises de grande envergure.

Une analyse comparative avec des institutions étrangères telles que les centres de Paris et d'Ouagadougou, montre que le CAMM est insuffisamment doté en matière financière. De surcroît, il a dû subir les effets de la crise de 2009. Le CAMM souffre donc d'une insuffisance d'autonomie financière et d'un manque de clientèle. Des problèmes qui à terme pourront compromettre son existence.

Une restructuration a été menée en 2012. Toutefois, un renforcement de ses capacités et de sa visibilité est nécessaire.



Me Louis Marquis, ex-doyen de droit de Sherbrooke

C'est dans ce contexte que l'Union Européenne par le biais du PROCOM a constitué une équipe d'experts dirigée par Me Louis Marquis, avec pour mission de mettre en oeuvre le projet de renforcement du CAMM.

Le présent mandat s'insère dans le Programme PROCOM qui a été mis en place en novembre 2014 et dont l'objectif global est de favoriser une croissance économique inclusive et durable, tirée par le commerce. Son objectif spécifique est de renforcer les capacités du secteur privé à se développer et à accroître sa compétitivité sur le marché national, régional et international.

Le PROCOM comprend trois axes d'intervention : (i) le renforcement des Organisations Intermédiaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Associations professionnelles sectorielles et transversales et autres organisations d'appui au secteur privé), (ii) l'appui au renforcement des compétences techniques, managériales et commerciales des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), à travers l'appui aux Organisations Intermédiaires ; (iii) la facilitation et la sécurisation des transactions commer-

ciales des MPME sur les marchés intérieur et extérieur, en mettant l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale. La logique de l'intervention du présent projet s'intègre à celle du Programme PROCOM, en contribuant plus spécifiquement à l'axe d'intervention (i) : « le renforcement des Organisations Intermédiaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Associations professionnelles d'appui et transversales et autres organisations d'appui au secteur privé) ».

L'objectif général de la mission est de contribuer à améliorer la sécurité juridique et judiciaire des transactions com-

merciales à Madagascar en développant cet outil complémentaire d'accès à la justice commerciale qu'est le CAMM et ainsi faciliter la résolution des conflits au sein du secteur privé et contribuer à l'amélioration du climat des affaires. Les objectifs particuliers sont de :

- Fournir une étude sur le renforcement de capacités du Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar afin de lui permettre d'élargir son champ d'action à la fois géographique et sectoriel;
- Assurer la pérennisation de ses actions en établissant les conditions de son autonomie financière.

Dernière heure: Le gouvernement du Québec publie son règlement sur les appels d'offres de médicaments et de grossistes

Ce matin même, mercredi le 5 avril 2017, le gouvernement du Québec a publié dans la Gazette officielle du Québec (Gazette officielle du Québec, 5 avril 2017, 149^e année, no 14, Partie 2, page 982) la version finale de son règlement intitulé « Règlement sur la procédure d'appel d'offres de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments », lequel entrera officiellement en vigueur le 20 avril prochain.

Cette version finale de ce règlement reprend, sans changement, le projet qui en avait été publiée dans la Gazette officielle du Québec du 24 août 2016 (Gazette officielle du Québec, 24 août 2016, 148^e année, no 34, Partie 2, page 4878).

Voici donc les grandes lignes de la procédure d'appel d'offres prévue par ce règlement :

À l'égard des contrats conclus avec un fabricant :

- Tout appel d'offres sera fait selon les sections I à IV.1 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (que vous pouvez lire en cliquant ici), lequel prévoit notamment le délai pour la réception et l'ouverture des soumissions fixé dans le document d'appel d'offres ne peut être inférieur à 15 jours;
- Le ministre peut conclure un contrat avec un maximum de trois fabricants par médicament;
- Chaque document d'appel d'offres indiquera (i) le nombre de fabricants susceptibles d'être retenus, et (ii) les parts de marché attribuées aux fabricants susceptibles d'être retenus;
- Le ministre peut aussi procéder par appel d'offres inversé

par lequel il fixe lui-même le prix pour chaque médicament ou fourniture dans le document d'appel d'offres;

- Le règlement décrit certaines conditions d'admissibilité d'un fabricant autant à l'égard d'un appel d'offres inversé que pour la présentation d'une soumission;
- Le ministre se réserve la possibilité de refuser tout fabricant qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, (i) a omis de donner suite à une soumission ou à un contrat, ou a fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions;
- La durée maximale d'un contrat conclu avec un fabricant à la suite d'une procédure d'appel d'offres est de trois ans, incluant tout renouvellement;
- Le fabricant retenu à la suite d'une procédure d'appel d'offres doit informer avec diligence le ministre lorsqu'il anticipe la possibilité d'une rupture dans l'approvisionnement d'un médicament faisant l'objet du contrat qui découle de cette procédure d'appel d'offres.

À l'égard des contrats conclus avec un grossiste :

- L'appel d'offres sera fait selon les sections I à III et IV.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (que vous pouvez lire en cliquant ici), lequel prévoit notamment le délai pour la réception et l'ouverture des soumissions fixé dans le document d'appel d'offres ne peut être inférieur à 15 jours;
- Le règlement décrit aussi certaines conditions d'admissibilité d'un grossiste;
- La durée maximale d'un contrat conclu avec un grossiste à la suite d'une procédure d'appel d'offres est de trois ans, incluant tout renouvellement.



RESTAURANT SINCLAIR



RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL



Solutions d'assurances et de placements pour les **juristes**, leurs **familles** et les **employés**.
Voilà notre unique raison d'être!

Vous êtes notre seul centre d'intérêt, vous offrant l'accès à des services financiers conçus exclusivement pour la communauté juridique. Comme organisation à but non lucratif, notre succès se mesure par la satisfaction de nos clients, plutôt que les dollars.

Laissez-nous vous aider à :

- ✓ Affronter les aléas de la vie.
- ✓ Solidifier et protéger vos acquis.
- ✓ Examiner vos besoins d'assurance.

Contactez votre conseiller indépendant autorisé de l'AABC au Québec:

Coaching Financier **Trek**

Tél: 514-334-8707 (1-877)

Visitez : assurancebarreau.com



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN